



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU CABINET POUR L'ÉLABORATION DE
CONVENTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE COTATION
ET DE NEGOCIATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE L'UEMOA**

Les présents termes de référence portent sur le recrutement d'un Consultant ou d'un Cabinet spécialisé chargé de l'élaboration d'un cadre visant à régir l'utilisation et les pratiques de la plateforme de cotation, négociation et transactions des titres publics dans la zone UEMOA.

Après un point sur les enjeux liés à la mise en place de conventions de marché, ainsi que les motifs de leur adoption par les professionnels du marché des titres publics de l'UEMOA, ce document précise les modalités de mise en œuvre du projet. Il détaille également les diligences attendues du Consultant, notamment les livrables, les étapes clés, et les exigences spécifiques liées à sa mission.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a mis en place depuis 2001 un cadre institutionnel structuré permettant aux États membres de couvrir en partie leurs besoins de financement à travers des émissions sur le marché régional des titres, notamment par adjudication. Ce dispositif a favorisé le développement notable du marché primaire des titres publics, marqué par une augmentation significative des volumes de ressources mobilisées et une fréquence accrue des opérations.

En revanche, le marché secondaire des titres publics reste encore peu développé, ce qui limite la liquidité et l'efficacité globale du marché. Cette situation est liée aux facteurs ci-après :

- **Faible volume des transactions** : les échanges sur le marché secondaire demeurent marginaux comparés aux émissions primaires. Les détenteurs de titres, notamment les banques, adoptent une stratégie de conservation jusqu'à maturité ("buy and hold"), utilisant principalement les titres comme collatéral ou pour se conformer aux exigences réglementaires ;
- **Manque de transparence sur les prix** : l'absence d'un mécanisme centralisé de cotation empêche la formation de prix de référence et l'établissement d'une courbe de taux fiable, ce qui peut freiner la prise de décision des investisseurs ;
- **Faiblesse des infrastructures de marché** : les transactions sont majoritairement réalisées sans standardisation des pratiques ni consolidation des informations ;
- **Accès restreint pour les investisseurs non bancaires** : la structure actuelle du marché secondaire ne favorise pas la participation d'acteurs institutionnels ou étrangers, limitant ainsi la diversité des intervenants.

Face à ces contraintes, UMOA-Titres a lancé un projet stratégique de mise en place d'une **plateforme régionale électronique de cotation, négociation et de transaction des titres publics** visant à :

- Créer un environnement sécurisé, transparent et structuré pour les transactions ;
- Favoriser la formation de prix de référence crédibles ;
- Encourager une plus grande animation du marché secondaire par les intervenants agréés ;
- Renforcer la transparence vis-à-vis des investisseurs et des parties prenantes.

La réussite de ce projet repose sur l'établissement d'un cadre solide, régissant les interactions entre les différents acteurs agréés de la plateforme. Il est donc essentiel de mettre en place des **conventions de participation, de cotation, et de transaction**, qui :

- précisent les critères d'accès et d'éligibilité des participants ainsi que les conditions générales d'utilisation ;
- établissent les règles de fonctionnement (types d'ordres, mécanismes de négociation, horaires de marché, publication des prix, etc.) ;
- décrivent les droits et obligations des participants, ainsi que les règles de supervision, de conformité, d'éthique et de règlement des différends.

Ces conventions, applicables aux différents acteurs et opérations, visent à encadrer juridiquement et opérationnellement l'usage de cette plateforme et garantir son fonctionnement structuré, transparent et équitable.

Pour mener à bien ce travail stratégique, UMOA-Titres souhaite s'attacher les services d'un **consultant ou un cabinet spécialisé, expert en marchés financiers, réglementation et infrastructures de marché**, capable de proposer un cadre cohérent, conforme aux exigences réglementaires et opérationnelles dans la zone UMOA et aligné sur les meilleures pratiques internationales.

II. OBJECTIF

1. Objectif général

Les présents termes de référence ont pour objectif de recruter un Consultant ou un Cabinet spécialisé afin de concevoir, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et en tenant compte du niveau de maturité du Marché des Titres Publics (MTP), un cadre contractuel, technique

et réglementaire clair et cohérent. Ce cadre devra être applicable aux utilisateurs et participants de la plateforme régionale de cotation, négociation et transactions des titres publics. Le Consultant ou le Cabinet devra également formuler des recommandations concrètes pour l'opérationnalisation dudit cadre. La mise en place de ce cadre vise principalement à :

- **Standardiser les pratiques des participants** afin de garantir l'efficacité et l'intégrité des transactions. Dans un marché intégré comme celui de l'UEMOA, la coexistence de pratiques hétérogènes constitue un frein à son bon fonctionnement. L'harmonisation des règles de négociation et de cotation à l'échelle régionale permettra d'instaurer des standards professionnels communs.
- **Structurer davantage le marché secondaire des titres publics**, en encadrant les activités de cotation, de négociation et de transaction. Cela implique l'établissement de conventions prenant en compte :
 - La mise en place de **règles de négociation adaptées** au niveau de liquidité et de profondeur du marché ;
 - L'organisation de la **cotation des titres**, notamment par l'encadrement des **spreads achat/vente** appliqués par les intervenants de marché, afin de stimuler la liquidité ;
 - L'introduction de **bandes de fluctuation de prix** pour prévenir les manipulations de marché et limiter les variations extrêmes ;
 - La définition des **modalités de changement des règles de cotation et de négociation** en lien avec les réalités du marché ;
 - La **mobilisation des acteurs clés**, en particulier les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).
- **Renforcer la transparence, la liquidité et la confiance des acteurs du marché**, en garantissant un accès à une information claire, fiable et disponible. Cela implique :
 - La **diffusion des ordres de marché**, permettant une meilleure visibilité des intentions de négociation ;
 - L'**accès à l'historique des transactions**, facilitant l'analyse des tendances, la valorisation des titres et la prise de décision ;
 - La **publication régulière de statistiques de marché et de reportings**, contribuant à une meilleure compréhension de la dynamique du marché ;
 - Et enfin, la **garantie de la sécurité** des données et des opérations, élément essentiel pour instaurer un climat de confiance durable entre les participants.

2. Objectifs spécifiques

Le consultant recruté aura pour mission de contribuer à l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Élaborer un cadre opérationnel unique visant à renforcer la transparence du marché, à travers des règles de cotation et négociation claires, régulièrement diffusées, et des mécanismes structurés de publication des prix, rendements et spreads, etc ;
- Harmoniser les pratiques des intervenants, en établissant, au sein de ce cadre, des standards opérationnels communs ;
- S'aligner sur les bonnes pratiques internationales en matière de négociation électronique, de transparence et de protection des investisseurs ;
- Encadrer efficacement le règlement/livraison, en lien avec les délais et responsabilités de dénouement dans SAGETIL-UMOA ;
- Mettre en place un cadre de gouvernance, incluant la supervision de marché, le traitement des différends, la gestion des manquements, notamment la qualification des infractions éventuelles et les modalités des sanctions appropriées applicables.

III. RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

À l'issue de la mission, le Consultant ou le Cabinet devra produire les livrables suivants :

- **Un rapport de diagnostic** analysant le cadre réglementaire existant et les conventions en vigueur sur le Marché des Titres Publics et celles liées au fonctionnement de SAGETIL-UMOA, incluant les règles de marché, les dispositifs de régulation financière, ainsi que les directives des Autorités compétentes ;
- **Un rapport de benchmark international**, documenté et analysé, présentant les meilleures pratiques et les règles appliquées dans au moins cinq (5) marchés représentatifs, en matière de négociation électronique et de structuration du marché secondaire ;
- **Un projet de convention de participation**, précisant les conditions d'adhésion à la plateforme, les critères d'éligibilité, ainsi que les obligations contractuelles des membres ;
- **Un projet de conventions de fonctionnement**, définissant les règles opérationnelles relatives à la négociation, à la cotation et aux transactions. Ce document devra également intégrer les principes de supervision, les mécanismes de sanctions, ainsi que les

engagements contractuels en matière de transparence, d'intégrité, de sécurité, de résolution des litiges et de conformité ;

- **Un guide de mise en œuvre**, à l'attention de UMOA-Titres, des acteurs du marché régional des titres publics et des Autorités de régulation et de supervision. Ce guide devra inclure des modules de formation pour accompagner le déploiement du cadre proposé ;
- **Une note de synthèse**, présentant de manière concise le cadre élaboré et les différentes conventions, accompagnée d'un support de présentation (PowerPoint) destiné à un atelier de restitution et de validation ;
- **L'animation d'un atelier de restitution et de validation**, au cours duquel les documents seront présentés aux parties prenantes, avec intégration des recommandations issues des échanges ;
- **Le rapport final consolidé** dans sa version définitive.

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le Consultant adoptera une démarche méthodologique rigoureuse, reposant sur les axes suivants :

- **Revue approfondie du cadre existant**, incluant :
 - L'analyse de la réglementation régionale applicable au marché des titres publics ;
 - L'examen des conventions en vigueur ;
 - L'étude des spécifications fonctionnelles de la plateforme de cotation et de négociation ;
 - L'analyse des fonctionnalités des opérations du marché secondaire et interbancaire de SAGETIL-UMOA.
- **Conduite d'entretiens structurés** avec les principales parties prenantes du marché, notamment les Autorités de régulation et de supervision, les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT), les banques, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), le Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR), entre autres.
- **Réalisation d'un benchmark international approfondi**, portant sur les conventions et pratiques en vigueur dans des marchés étrangers de référence, afin d'identifier les standards applicables et les axes d'amélioration.

- **Adoption d'une approche participative et inclusive** dans l'élaboration des conventions, à travers l'organisation de séances de travail collaboratives avec les acteurs du marché.
- **Identification des leviers juridiques et opérationnels** nécessaires à une mise en œuvre efficace du cadre proposé, en vue d'assurer son applicabilité et sa conformité aux exigences régionales.

V. QUALIFICATIONS REQUISES ET EXPÉRIENCE

Le Consultant devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme de Master en Finances, droit financier, ingénierie financière, économie ou domaine connexe ;
- Minimum 10 ans d'expériences sur les marchés de capitaux, avec une expertise en infrastructures de marché, réglementation, supervision et fonctionnement des marchés secondaires ;
- Bonne connaissance du marché financier régional de l'UEMOA et de sa réglementation, en particulier les textes communautaires portant sur les marchés financiers, ainsi que ceux édictés par la BCEAO et l'AMF-UMOA ;
- Expérience avérée en matière de rédaction de règlements, conventions de marché et guides opérationnels ;
- Maîtrise des standards internationaux de marché et des enjeux propres aux marchés émergents ;
- Capacité à produire des livrables de qualité en français et à animer des ateliers avec les parties prenantes.

VI. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

- **Durée de la mission** : Au vu de l'importance de ce projet et de son apport pour le MTP, la mission se déroulera sur cinq (5) mois, à compter de la date de signature du contrat de prestation de services avec le Consultant retenu.
- **Lieu** : Principalement à Dakar (UMOA-Titres), avec possibilité de missions dans d'autres États membres de l'Union.

VII. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1. Présentation de l'offre

L'offre technique sera présentée en version électronique uniquement dans une clé USB et l'offre financière en version physique pour un (1) exemplaire, sous plis fermés et scellés. Les propositions techniques et financières seront placées dans des enveloppes différentes portant chacune le titre correspondant.

Une enveloppe comportant les deux (02) offres portera les mentions suivantes :

Au coin supérieur gauche :

OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION DE CONVENTIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE LA PLATEFORME DE COTATION ET NEGOCIATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE L'UEMOA

Au centre :

MADAME LE DIRECTEUR DE UMOA-Titres

5^{ème} ÉTAGE BUREAU 520

DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO DE DAKAR

BOULEVARD MAMADOU DIA

BP : 4709 DAKAR - RP - SENEGAL

NB : l'enveloppe comportant les deux (02) offres (technique et financière) ne doit porter aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire tel que le cachet, le logo, la signature ou le symbole du soumissionnaire.

2. Proposition technique

La proposition technique du soumissionnaire doit contenir les informations et/ou documents ci-après :

- La lettre de soumission de la proposition technique signée, conformément au modèle obligatoire en annexe 1 des présents termes de référence ;
- Une brève présentation du prestataire mettant en évidence son organisation, son ancienneté, son domaine d'intervention et éventuellement sa connaissance du marché financier régional et obligataire de l'UEMOA, de son fonctionnement et de ses acteurs ;
- Une note de compréhension des termes de référence en suggérant au besoin les améliorations nécessaires ;
- La méthodologie de la mission ;
- Le plan d'actions pour la réalisation de la mission et le chronogramme associé ;
- Le descriptif détaillé de trois (3) missions similaires réalisées par le prestataire, précisant les clients concernés et leurs contacts, la durée, les prestations effectuées, le budget et les résultats obtenus et les attestations de bonne fin d'exécution de missions ;
- Les curriculums vitae ainsi que les références du consultant et des éventuelles autres personnes ressources qui interviendront dans la mission. Ces références consistent en une description détaillée des interventions similaires et doivent comporter les noms des clients qui en ont bénéficié ;
- Tout document complémentaire jugé utile à l'expression de l'offre qui devra être rédigé en français.

3. Proposition financière

Le soumissionnaire devra fournir une lettre de soumission de l'offre financière conformément au modèle obligatoire en annexe 2.

L'offre financière doit mettre en évidence la valorisation des besoins estimatifs cités ci-dessus et doit parvenir à UT sous pli fermé. Elle doit être séparée de l'offre technique comme indiqué plus haut et être exprimée hors taxes en francs CFA. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission.

La langue de travail pour cet appel d'offres est le français. Toute offre formulée dans une langue autre que le français ne sera pas recevable.

Les prix seront fermes et non révisables. En cas de contradiction entre les montants en lettres et les montants en chiffres, les premiers feront foi. En cas de conflit entre le montant inscrit sur la lettre de soumission de l'offre financière et celui des devis assujettis, le montant de la lettre de soumission fera foi.

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans sa proposition et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire. Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

4. Groupement de consultants

En cas de groupement, les concernés doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

VIII. ÉVALUATIONS DES OFFRES

UT se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres sera conduite en deux (2) phases :

1. L'analyse des propositions techniques, et ;
2. L'analyse des propositions financières.

Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées au soumissionnaire attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des soumissions, le commanditaire se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires vis-à-vis de :

- L'administration fiscale et de la sécurité sociale ;
- La réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Dans un premier temps, seules les propositions techniques seront ouvertes et examinées au regard des exigences définies dans les termes de référence. Ensuite, les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimal de 70

points sur 100 seront ouvertes et analysées. Enfin, une synthèse des notes techniques et financières sera faite pour retenir le soumissionnaire le mieux disant.

1. Évaluation des propositions techniques

L'évaluation technique s'appuiera sur les critères suivants :

- La capacité organisationnelle et l'expérience du prestataire, notamment ses références et son expérience en matière de maîtrise de la réglementation des marchés financiers, de la Conformité, de la conception de règlements, conventions de marché, ou de conseils juridiques (25 points) :
 - La présentation de l'offre ;
 - La présentation du prestataire, sa notoriété et son organisation interne (organigramme) ;
 - Le nombre d'années d'expérience et les références pertinentes en matière de rédaction de conventions de marché ;
 - Le nombre de dossiers similaires traités appuyés des attestations de bonne exécution.
- L'approche méthodologique et le plan de travail : (25 points) :
 - Dispositions prises pour réussir cette mission (coordination et processus qualité) ;
 - Compréhension de la mission, de la problématique et des objectifs visés ;
 - Chronogramme du ou des interventions ;
 - Approche participative ;
 - Description détaillée de la prestation, à savoir la méthodologie d'élaboration des présentations et la description des livrables.
- La connaissance des marchés financiers (20 points)
 - Marché des taux, en particulier monétaire et obligataire ;
 - Marché primaire et secondaire, notamment les activités de trading ;
 - Marché financier régional (UMOA) et ses acteurs.
- Les qualifications et compétences des intervenants (membres de l'équipe) (30 points)
 - les références du ou des intervenants : qualifications, diplômes et expériences professionnelles ;
 - la composition et la cohérence de l'équipe dédiée à l'exécution de la mission ;
 - la ventilation des tâches.

Seules les propositions techniques qui auront totalisé un minimum de 70 sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière. Au cas où aucun des prestataires en lice n'obtiendrait le score minimal de qualification ci-dessus indiqué, UT se réserve le droit d'inviter à des négociations le prestataire qui aurait obtenu la note technique la plus élevée.

2. Comparaison des propositions financières

Les offres financières seront notées sur un total de 100 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques des soumissionnaires ayant présenté une réponse aux termes de référence seront ouvertes. Après la vérification de la régularité, les coûts ajustés feront l'objet de notation. L'offre la moins-disante obtiendra la note maximale de 100 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière (NF) calculée sur la base de la formule suivante :

$$NF = (PO/P) \times 100$$

Avec : PO = Prix de l'offre la moins-disante retenue

P = Prix proposé par le soumissionnaire considéré

3. Notation totale

La note totale de chaque offre de services retenue sera calculée en additionnant :

- a. 80% des points obtenus pour l'offre technique ;
- b. Et 20% des points obtenus pour l'offre financière.

Les soumissionnaires seront classés par ordre décroissant de la note totale. Le prestataire retenu sera celui qui aura obtenu la note totale la plus élevée. Toutefois, avant l'attribution du marché, des négociations techniques et financières seront menées avec ce dernier en vue de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'échec des négociations, UT se réserve le droit d'engager des négociations avec le soumissionnaire classé deuxième. Le délai de négociation ne devrait pas excéder un (1) mois à compter de la date de notification provisoire au soumissionnaire, sauf accord préalable écrit de UT.

IX. DATE ET LIEU DE DÉPOT DES OFFRES

Les offres devront parvenir au Siège de UMOA-Titres le vendredi 06 mars 2026 à 17H00 (heure de Dakar) au plus tard, délai de rigueur, à l'adresse ci-après :

UMOA-Titres

5^{ème} ÉTAGE BUREAU 520

DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO DE DAKAR

BOULEVARD MAMADOU DIA

BP 4709 DAKAR – SÉNÉGAL

Les offres transmises dans les délais requis notamment par la poste, DHL (ou équivalent), ou Chronopost seront acceptées, le cachet de l'expéditeur faisant foi. Toutefois, aucune offre soumise par messagerie électronique ne sera acceptée.

X. NOTIFICATION DU RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE L'OFFRE

Le soumissionnaire retenu sera informé avant l'expiration de la période de validité de son offre.

Les termes de la collaboration avec le soumissionnaire retenu seront régis par un contrat de prestation de services. Après l'attribution du marché, les autres soumissionnaires seront informés de l'issue de l'évaluation, par écrit, au soin du commanditaire.

XI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les demandes d'informations complémentaires doivent parvenir à UT au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, sous peine de rejet, à la discrétion du commanditaire. UT se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue hors délai.

Préalablement au dépôt des offres, les soumissionnaires intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse mail suivante : administration@umoatitres.org

XII. CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire est tenu notamment de :

- Garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par UT ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de sa mission ;
- N'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter les obligations mises à sa charge. En conséquence, même après la cessation du contrat, le soumissionnaire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de UT ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit (le soumissionnaire répond entièrement des manquements en la matière) ;
- Restituer, sans délai à UT, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date d'approbation du rapport final, les documents, statistiques, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission de la proposition technique (Indiquer le lieu et la date)

À l'attention de : MADAME LE DIRECTEUR de UMOA-Titres

Objet : Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration de conventions applicables aux opérations de la plateforme de cotation et négociation du marché des titres publics de l'UEMOA

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une proposition technique pour la sélection d'un prestataire pour Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration de conventions applicables aux opérations de la plateforme de cotation et négociation du marché des titres publics de l'UEMOA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et reste valable pour une période minimale de trois (03) mois à compter de la date limite de réception des offres. Sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière (Indiquer le lieu et la date)

À l'attention de : MADAME LE DIRECTEUR de UMOA-Titres

Objet : Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration de conventions applicables aux opérations de la plateforme de cotation et négociation du marché des titres publics de l'UEMOA

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la sélection d'un prestataire pour l'élaboration de conventions applicables aux opérations de la plateforme de cotation et négociation du marché des titres publics de l'UEMOA pour un montant deFCFA HT/HD.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et reste valable pour une période minimale de trois (03) mois à compter de la date limite de réception des offres. Sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire Nom et titre du signataire

=====